

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2015

---

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2744)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 129

présenté par  
Mme Le Houerou

-----  
**ARTICLE 22**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« la victime »

les mots :

« le mineur ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.